



warranty garantie

WARRANTY STATEMENT FOR CHAIRS DÉCLARATION DE GARANTIE POUR LES FAUTEILS CONVERTIBLE

Human Care Canada Inc. (herein referred to as the "Company") offers:

- A three year warranty against defects in materials and/or workmanship on the frame of the I-400, I-700 and H-250.
- A one year warranty against defects in materials and/or workmanship on all distributed parts and components including upholstery, locking cylinders, recline release handles, guide rod wear strips and seat frame wear collars.

This warranty begins on the original purchase date and is subject to the following conditions, exclusions, and limitations.

Exclusions and conditions: Wear items such as wheels, wheel bearings and/or release cables, are excluded from coverage under this warranty. Fair wear and tear in use of the product is also excluded from coverage.

This warranty is voided if:

- The product or any part thereof is not used, inspected or maintained, as the case may be, in accordance with the Company's current User Manual for the product;
- The product or any part thereof is improperly used, installed, repaired and/or altered in any way by the customer, an unauthorized agency or reseller, or any individual who is not a representative of the Company;
- The product or any part thereof is damaged by neglect, accident or misuse on the part of the customer, an unauthorized agency or reseller, or any individual who is not a representative of the Company; or
- Parts not supplied by the Company are used on the Company's product.

Non-transferrable: This warranty is non-transferrable and is extended only to the original purchaser of the product.

Submission of Claims: Warranty claims are to be submitted to the Company's Quality Assurance Department for acceptance and determination as to whether repair or replacement is authorized. All returns must be made by freight prepaid with a valid Return Authorization number provided by the Company. Valid proof of purchase must be supplied with any warranty claim.

Third Party Repairs: Any service and/or labour charges imposed by a vendor or other third party are at the discretion of said vendor or third party and are not the responsibility of the Company.

Limitation of Liability: The Company's liability in connection with the use of the product extends only to repair or replacement of parts or components in accordance with this warranty. To the extent permitted by law, the Company shall not be liable for any direct, special, consequential or incidental damages relating to the product or its use and the Company's aggregate liability shall not in any circumstance exceed the purchase price of the product in question.

This warranty is in lieu of all warranties expressed, implied or statutory whether written or oral, to the extent permitted by law.

Human Care Canada Inc. (appelé ci-dessous « la Compagnie ») offre:

- Une garantie limitée de trois ans contre les vices de pièce et/ou de main-d'œuvre pour les châssis des fauteils convertible I-400, I-700 et H250.
- Une garantie limitée d'un an contre les vices de pièce et/ou de main-d'œuvre pour toutes les pièces distribués, y compris le rembourrage, le vérin de verrouillage, le câble de libération, la poignée d'inclinaison, les baguettes d'usure de la tige guide et les colliers d'usure du bâti du siège.

La période de garantie débute à compter de la date d'achat au détail par l'utilisateur initial final et est soumise aux conditions, exclusions et limites suivantes.

Exclusions et conditions : Les pièces consommables, tel que, les roues, roulements à billes, et/ou le câble de libération sont exclus du champ d'application de cette garantie. Tous défauts résultant de l'usure normale sont également exclus de la garantie.

Cette garantie est annulée si :

- Le produit ou toute pièce de ce produit n'est pas utilisé, inspecté ou entretenu, selon le cas, en conformité avec le Manuel d'utilisateur recommandé par la Compagnie pour le produit;
- Le produit ou toute pièce de ce produit est incorrectement utilisé, installé, réparé et/ou modifié de quelque façon par le client, une agence ou un revendeur non autorisé, ou toute autre personne qui n'est pas un représentant de la Compagnie;
- Le produit ou toute pièce de ce produit est endommagé par négligence, un accident ou la mauvaise utilisation du client, une agence ou un revendeur non autorisé, ou toute autre personne qui n'est pas un représentant de la Société; ou
- Des pièces par la Compagnie sont installées ou utilisées sur le produit de la Compagnie.

Non-transférabilité : Cette garantie n'est valide que pour l'acheteur final initial et ne peut être prolongée que par ce dernier.

Présentation des réclamations : Les demandes de réclamation doivent être soumises au département de l'assurance de la qualité de la Compagnie pour acceptation et pour déterminer si la réparation ou le remplacement est autorisé selon les termes de cette garantie. Tous retours doivent être faits par envoi postal prépayé incluant un numéro d'autorisation de retour valide fournie par la Compagnie. Une preuve d'achat valide doit être jointe à toute réclamation sous cette garantie.

Réparation par une tierce partie : Tous les frais de service et/ou de main-d'œuvre imposés par un fournisseur ou un tiers sont à la discrétion du fournisseur ou tiers en question et ne sont pas de la responsabilité de la Compagnie.

Responsabilité limitée : La responsabilité de la Compagnie en lien à l'utilisation du produit se limite à la réparation ou le remplacement de pièces conformément à la présente garantie. Dans la mesure permise par la loi, la Compagnie ne sera pas responsable des dommages directs, spéciaux, consécutifs ou accessoires liés au produit ou à son utilisation et la responsabilité totale de la Compagnie ne pourra en aucun cas dépasser le prix d'achat du produit en question.

Cette garantie prend préséance sur toute autre garantie expresse, implicite ou légale, écrite ou orale, dans la mesure permise par la loi.

